

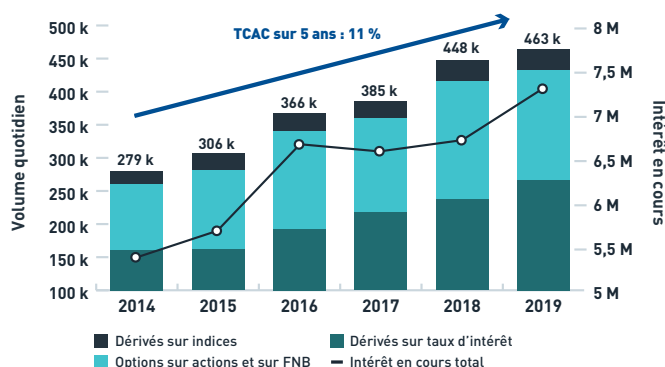
BOURSE DE MONTRÉAL

Faits saillants du quatrième trimestre de 2019

Année record sur le plan du volume de négociation total et de l'intérêt en cours global à la Bourse de Montréal!

- **VQM total de 463 k contrats, en hausse de 3,6 % par rapport à 2018.**
- **Intérêt en cours global de 7,5 M de contrats, en hausse de 11 % par rapport à 2018!**

Volume quotidien moyen (VQM) et intérêt en cours en 2019 (tous les produits)



Commentaires

- **Dérivés sur taux d'intérêt :** Les attentes à l'égard des taux d'intérêt canadiens ont considérablement changé, créant de la volatilité pour les taux au début de la courbe de rendement. À la fin de 2019, les prix des [contrats BAX](#) laissaient présager, selon une probabilité inférieure à 50 %, une baisse du taux directeur d'ici la fin de l'année 2020. Le rendement sur les segments à 5 ans et à 10 ans a augmenté de 30 points de base, tandis que la courbe des taux est demeurée très stable.
- **Dérivés sur actions :** Les marchés boursiers canadiens ont connu leur meilleure année depuis 2009. Le volume de négociation de notre contrat phare, le SXF, a augmenté de 2 % en 2019, suivant une augmentation de 24 % en 2018. La volatilité enregistrée au quatrième trimestre était la plus basse de l'année 2019, le taux de l'indice VIX oscillant aux alentours de 14 %. Le volume des options sur actions a diminué de 1 % en 2019, suivant une augmentation de 27 % en 2018.

Le volume et l'intérêt en cours sont exprimés en nombre de contrats.

Faits saillants des produits

Volume des contrats à terme sur obligations de 5 ans (CGF), en hausse de 915 % par rapport à 2018

Volume quotidien moyen au T4 : **22 k**

Intérêt en cours quotidien moyen au T4 : **56 k**

Volume des échanges physiques pour contrats (EFP) au T4 de **161 k** contrats, en hausse de 22 % par rapport au T3 de 2019

Dérivés sur actions – records

Contrats à terme sur actions – record de volume quotidien : VQM de **136 k** (16 octobre)

Contrats à terme sur actions – record d'intérêt en cours : **529 k** (19 décembre)

Options sur actions – record d'intérêt en cours : **4,9 M** (19 décembre)

Faits saillants des produits	VQM de 2019	Var. en glissement annuel (%)
BAX (acceptations bancaires canadiennes de 3 mois)	119 k	3 %
CGF (obligations du GdC de 5 ans)	17 k	915 %
CGB (obligations du GdC de 10 ans)	127 k	10 %
SXF (Contrats à terme sur l'indice S&P/TSX 60)	31 k	2 %
Contrats à terme sur actions	18 k	319 %
Options sur actions	116 k	-1 %

Étapes et faits importants

Lancement de l'indice du secteur du cannabis, suivi bientôt des contrats à terme sur cet indice!

Le 18 novembre dernier, la Bourse de Montréal a lancé l'indice international S&P/MX du cannabis en partenariat avec Standard & Poors'. Cet indice mesure le rendement des sociétés du secteur du cannabis qui sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto, de la Bourse de croissance TSX, de la Bourse de New York ou de Nasdaq et dont une part importante des activités est liée au marché du cannabis. **Lancement du contrat à terme portant sur cet indice prévu le 31 janvier prochain.** De plus amples renseignements sur l'indice et sur le contrat à terme à venir sont disponibles sur la page [Web Contrats à terme sur l'indice international S&P/MX du cannabis](#)

Horaire prolongé – 1ère année complète de négociation!

L'année 2019 marque la première année civile complète de négociation durant l'horaire prolongé des heures de négociation, soit de 2 h à 6 h (HE). Grâce à l'amélioration continue de la qualité des marchés, le VQM des produits admissibles à la négociation s'est accru considérablement. Statistiques sur l'horaire prolongé au T4 :

Produits	Q4 ADV	Croissance par rapport au T3
Tous les produits	15 k	8 %
BAX	5,2 k	26 %
CGB	8,2 k	1 %
SXF	1,1 k	13 %

Amélioration du programme de maintien de marché à horaire prolongé

Dans le but de continuer à encourager une forte liquidité, la MX a modifié son programme de maintien de marché relativement à la période de prolongation des heures de négociation pour ses produits phares (BAX et CGB) et a aussi introduit un programme de maintien de marché pour son CGF en octobre 2019. Tirez profit des marchés électroniques concurrentiels à compter de 2 h, HE!

Annnonce du conférencier principal de la CCAD 2020

La 20^e édition de la Conférence canadienne annuelle des dérivés (CCAD) se tiendra le 9 juin prochain à l'Hôtel Four Seasons Montréal. La MX est ravie d'annoncer que **Marko Kolanovic**, responsable mondial de la recherche macro-quantitative et dérivés de JP Morgan, sera le conférencier principal de la CCAD cette année. Ne ratez pas la chance de vous mettre au fait des principales tendances du marché canadien des dérivés inscrits en bourse. De l'information supplémentaire sur le programme sera bientôt disponible!

Nouveautés dans le portail de la Division de la réglementation

Au cours de l'année 2019, la Division de la réglementation a créé un portail Web destiné aux participants. Il s'agit d'une plateforme électronique sécurisée qui permet l'échange de renseignements entre les participants agréés de la MX et la Division. Depuis le 17 décembre, les participants peuvent télécharger la liste des identifiants MX-ID et des Personnes Approuvées directement du portail Web.

Contrats à terme sur le taux CORRA

Dans la foulée des efforts mis de l'avant par la Banque du Canada pour promouvoir le développement et l'adoption du taux des

opérations de pension à un jour (taux CORRA) comme taux d'intérêt de référence principal, la MX prévoit lancer des contrats à terme sur le taux CORRA au cours du T2 de 2020. Au cours du T4 de 2019, la MX a étoffé [sa page Web sur les contrats à terme sur le taux CORRA](#) pour y inclure des renseignements sur la réforme relative aux taux d'intérêt de référence canadiens et aux contrats à terme sur le taux CORRA à venir.

Limites de position : sollicitation de commentaires visant un projet de modification

Le 21 novembre dernier, la MX a publié une [circulaire](#) dans laquelle elle propose de modifier la méthode de calcul pour l'établissement des limites de position pour ses produits et la date de publication de ces limites. La circulaire présente un certain nombre de modifications à apporter aux Règles quant au calcul des limites de position des produits dérivés sur taux d'intérêt et des produits dérivés sur actions pour mieux tenir compte des caractéristiques de ces produits. Les commentaires à l'égard des modifications projetées peuvent être communiqués au plus tard le 21 janvier 2020.

Fonctionnalité BTC disponible pour d'autres contrats à terme sur actions et contrats à terme sur indices!

Le 29 novembre 2019, la MX a étendu sa fonctionnalité d'opération sur la base du cours de clôture (BTC) pour couvrir 43 nouveaux contrats à terme sur actions et 8 nouveaux contrats à terme sur indices. Une [liste complète](#) des symboles des contrats à terme sur actions et des contrats à terme sur indices pour lesquels la fonctionnalité BTC a été mise en œuvre est disponible sur le site Web de la MX.

Le saviez-vous?

- La MX prévoit lancer deux nouveaux contrats à terme au cours du premier semestre de 2020:
 - Contrats à terme sur l'indice international S&P/MX du cannabis (31 janvier)
 - Contrats à terme sur le taux CORRA de trois mois (T2)
- La MX permet la négociation d'options sur plus de 285 catégories d'actions et plus de 45 catégories de fonds négociés en bourse (FNB).
- Plusieurs [outils de négociation éducatifs](#) sont offerts sur le site Web de la MX. Voici quelques-uns des outils populaires :
 - [Blogue « Les options ça compte »](#)
 - [Simulateur de négociation](#)
 - [Outil de recherche pour options d'achat couvertes](#)
- Des webinaires portant sur le contrat USX (options sur le dollar US) ont été archivés sur le [site Web de la MX](#).

Pour obtenir plus d'information :

m-x.ca

DÉRIVÉS SUR TAUX D'INTÉRÊT

irderivatives@tmx.com

DÉRIVÉS SUR ACTIONS

equityderivatives@tmx.com

Les renseignements contenus dans le présent document sont fournis à titre informatif seulement et ne doivent en aucun cas être interprétés dans quelque territoire que ce soit comme un conseil ou une recommandation concernant l'achat ou la vente d'instruments dérivés, de sous-jacents ou d'autres instruments financiers, ou comme un conseil de nature juridique, comptable, fiscale ou financière ou un conseil de placement. Bourse de Montréal Inc. (« la Bourse ») recommande que vous consultiez vos propres conseillers en fonction de vos besoins. Toute mention dans le présent document au sujet des caractéristiques, des règles et des obligations concernant un produit est assujettie aux règles, aux politiques et aux procédures de la Bourse et de sa chambre de compensation, la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés, lesquelles ont préséance sur le présent document. Bien que le présent document ait été rédigé avec soin, la Bourse et les sociétés de son groupe ne garantissent pas l'exactitude ou l'exhaustivité de l'information qu'il renferme et se réservent le droit de modifier ou de réviser la teneur du présent document à tout moment et sans préavis. La Bourse, les sociétés de son groupe, ses administrateurs, ses dirigeants, ses employés et ses mandataires ne pourront être tenus responsables des dommages, des pertes ou des frais découlant d'éventuelles erreurs ou omissions dans le présent document, de l'utilisation de renseignements figurant dans celui-ci ou des décisions prises sur la base de ceux-ci. BAX^{MD}, CGB^{MD}, CGF^{MD}, SXF^{MD}, MX^{MD} et OBX^{MD} sont des marques déposées de Bourse de Montréal Inc. et TMX^{MD} est une marque déposée de TSX Inc.; elles sont utilisées aux termes d'une licence. © Bourse de Montréal Inc., 2020. Tous droits réservés.

Le lancement par Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse » ou « MX ») des contrats à terme sur indice du secteur du cannabis et les caractéristiques des contrats énoncés dans le présent document sont assujettis à l'approbation du Comité des règles et politiques du conseil d'administration de la Bourse, au processus d'autocertification prévu par la Loi sur les instruments dérivés du Québec (RLRQ, chapitre I-14.01) ainsi qu'à d'autres approbations ou formalités réglementaires. Le présent document et les renseignements qu'il contient pourraient donc faire l'objet de changements. Le présent document est offert à titre informatif uniquement. La Bourse ne fait aucune déclaration et n'offre aucune garantie à l'égard de ces produits et de leurs caractéristiques envisagées. Le présent document ne doit en aucun cas être interprété comme une obligation pour la Bourse de lancer ces produits ou de les lancer avec les caractéristiques énoncées dans le présent document.

L'indice international S&P/MX du cannabis (« indice ») est un produit de S&P Dow Jones Indices LLC (« SPDJ ») et de la Bourse. Standard & Poor's^{MD} et S&P^{MD} sont des marques de commerce déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P »), Dow Jones^{MD} est une marque de commerce déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« Dow Jones ») et MX^{MD} est une marque de commerce déposée de Bourse de Montréal Inc., utilisée sous licence. SPDJ, Dow Jones, S&P et TSX ne commanditent, ne cautionnent, ne vendent ni ne promeuvent aucun produit fondé sur l'indice. SPDJ, Dow Jones, S&P, MX et les sociétés de son groupe ne font aucune déclaration quant au bien-fondé d'un placement dans un tel produit et ne peuvent être tenues responsables d'erreurs, d'omissions ou d'interruptions touchant l'indice ou les données qu'y sont associées.